
DECISION N°: **269.11.2025**

OBJET : **AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET ASSISTANCE AVEC LA SOCIETE GMA WEB CONSULTING – Contrat de maintenance des applications GMA.**

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n° 069.04.2025 relative à un contrat de maintenance et d'assistance des applications GMA pour le service culturel,

Considérant la proposition d'avenant de la société GMA, relative-au contrat de maintenance à la suite de la l'acquisition de logiciel GMA Web pour le service culturel,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du logiciel GMA Web pour le service culturel,

DECIDE :

Article 1 :

De signer avec la société GMA sise 10 rue Mercoeurs – 75011 Paris un avenant au contrat de maintenance et d'assistance des applications GMA Web pour le service culturel.

Article 2 :

Ledit avenant entre en vigueur le 11/04/2026.

Ledit avenant n'intervient pas sur l'échéance prévue par le contrat initial qui prendra donc fin le 11 avril 2029.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant dudit avenant, augmentera le montant du contrat initial qui était fixé à 1142 € HT de 808 € HT, soit un montant total de 1950 € HT soit 2340 € TTC qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants de la commune.

Article 4 :

PRECISE que toutes les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **28 NOV. 2025**

Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE



**AVENANT N°1
AU CONTRAT DE MAINTENANCE**

ENTRE :

ET :

Le Client :

Le Fournisseur :

Mairie d'Osny

Château de Gouchy

14 Rue William Thornley

95520 OSNY

Représentée par Le Maire en exercice

Société GMA Consulting,

321 Avenue Antoine de St Exupéry

84500 BOLLENE

Représentée par M. Pascal DI BIASE, Directeur Général.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article IV. Tarif applicable et évolution :

Suite votre commande n° IN250123 en date du 19/08/2025 correspondant à notre devis n°2025221 pour l'acquisition du logiciel GMA Asso Web 10, le prix de votre contrat de maintenance annuelle de 1 142,00 € HT fixé au contrat **se verra augmenter de**

✚ 808,00 € HT correspondant à la maintenance et l'assistance GMA Web à compter du 11/04/2026

Cette maintenance complémentaire sera révisée annuellement conformément aux conditions du contrat et ce en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC, et à partir de l'indice de référence retenu lors de la date contractuelle de cette commande (319.60)

Pour rappel, cette maintenance complémentaire vous est offerte jusqu'à la date anniversaire de votre contrat soit du 11/09/2025 au 10/04/2026.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Fait à Bollène, Le 13/11/2025

Pour GMA Consulting
M. Pascal DI BIASE

Pour **La Ville d'OSNY**
Signature et qualité du signataire

Le Directeur Général



SAS au capital de 80 000€
321 av Antoine
de Saint Exupéry
84500 BOLLÈNE
SIREN 479 531 808



Le Maire

JM. LEVESQUE